MODELE D’ARRÊTÉ

**----------**

**PORTANT ATTRIBUTION DE L’AIDE EXCEPTIONNELLE MISE EN ŒUVRE PAR LA LOI N° 2021-1549 du 1er DECEMBRE 2021 DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2021 (INDEMNITÉ INFLATION)**

**Le Maire (ou le Président),**

**VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**VU** la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 ;

**VU** le décret n° 2021-1623 du 11 décembre 2021 relatif aux modalités de versement de l’aide exceptionnelle prévue par l’article 13 de la loi n° 2021-1549 du 1er décembre 2021 de finances rectificative pour 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que l’article 13 de la loi du 1er décembre 2021 et le décret du 11 décembre 2021 susvisés prévoient le versement d’une aide exceptionnelle de 100 € nets aux agents *(ou aux stagiaires de l’enseignement ou aux vacataires ou aux personnes rémunérées au titre d’une activité accessoire ou personnes bénéficiaires d’allocations chômage versées par la collectivité ou l’établissement ou aux agents en disponibilité*) qui remplissent les conditions définies par la réglementation ; que cette indemnité est à la charge de l’État mais doit être versée par la collectivité ou l’établissement qui a rémunéré ou indemnisé l’agent en octobre 2021 ;

**CONSIDÉRANT** que M…………………… *(nom, prénom, qualité)* remplit les conditions définies par la réglementation pour bénéficier de cette aide exceptionnelle de 100 € nets ;

Le cas échéant, si le versement de l’aide exceptionnelle est conditionnée à la demande de l’agent : **CONSIDÉRANT** la demande de l’agent en date du …… *(date de la demande écrite de l’agent)*,

# ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** M. ......… *(nom, prénom, qualité)*, perçoit l’aide exceptionnelle au titre de l’indemnité inflation d’un montant de 100 € nets.

**ARTICLE 2 :** Cette indemnité est versée en une seule fois au mois de ……………. *(au plus tard le 28 février 2022 sauf réclamation de l’agent au-delà de cette date)*.

Elle n’est soumise ni à l’impôt sur le revenu, ni aux contributions et cotisations sociales.

**ARTICLE 3 :** La présente décision sera notifiée à l’agent et ampliation sera transmise à M………. le (la) Comptable de la collectivité (de l’établissement).

Notifié à l’agent, le............................, Fait à ....................., le..................

Signature de l’agent, Le Maire *(ou le Président),*

*(nom, prénom) (nom, prénom)*

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification ou par l’application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.